

CHSCTM

19 janvier 2022

Compte-rendu



Des moyens ,

pour une politique ministérielle

qui réponde aux besoins des agent.e.s !



A l'ordre du jour :

- La situation sanitaire ;
- La note d'Orientation 2022 ;
- Le budget 2022 ;
- La désignation du référent syndical du CHSCTM sur les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement sexuel.

Ce CHSCT intervenait quelques jours après une réunion audio dédiée à l'actualité covid. L'administration a donc réitéré ses positions et ses chiffres : 54% d'agent.e.s qui télétravaillent dont une large part à 3 jours.

Elle a rappelé son volontarisme sur la vaccination. Enfin elle insiste sur la promotion des mesures de protection individuelles.

Concernant les masques FFP2 elle «campe» sur ses positions avec un argumentaire qui rappelle étrangement celui qui accompagnait la pénurie de masques en 2020 : « il vaut mieux un masque ordinaire bien porté qu'un masque FFP2 mal porté ».

Nous pourrions répondre que toute chose égale par ailleurs, il vaut donc mieux un masque FFP2 et que dans l'idéal il vaut mieux un masque FFP2 bien porté !

Crise sanitaire

Pour **Solidaires Finances** les mesures de protection individuelles sont indispensables, nous ne saurions le nier. La lutte contre l'épidémie est certes l'affaire de chacun.e, mais il n'est pas inutile de rappeler qu'en matière de prévention des risques dans le cadre professionnel, les mesures doivent surtout être collectives.

En vertu de l'article L4121-2 du code du travail la prévention doit porter sur l'organisation du travail. Les mesures de protection individuelles et les instructions aux personnes auxquelles se limite l'administration ne doivent intervenir qu'en dernier recours.

La prévention doit avant tout porter sur l'éradication du risque. Le refus de passer en PCA est à ce titre une faute. L'administration doit penser l'organisation du travail à tous les niveaux : ministériel, directionnel et à l'échelle du service. Dans ce contexte de crise, les missions doivent être hiérarchisées.

Les aléas du télétravail massif et les diverses contraintes qui pèsent sur les services du fait de la crise sanitaire ne peuvent porter en bout de chaîne sur les agent.e.s .

Tout cela doit être pensé à tous les étages de la hiérarchie pour permettre à chacun.e d'exécuter sereinement ses missions et ce, dans un contexte déjà difficile pour tout le monde.

Sur le télétravail, nous avons à nouveau fait valoir que les refus de télétravail qui persistent dans les services sont inadmissibles et à proscrire.

Le Secrétariat général continue de répondre qu'il s'agit de «trous dans la raquette».

Si tel est le cas, il faudrait les raccommoder rapidement ! Il n'est pas acceptable que les consignes gouvernementales ne soient pas appliquées uniformément dans le ministère. La santé des agent.e.s ne doit pas dépendre de l'appréciation personnelle des responsables de service sur cette nouvelle modalité de travail.

Solidaires Finances ainsi que l'ensemble des organisations syndicales sont intervenues sur la réduction de surface dans les établissements à l'occasion de déménagement ou de la rénovation de cités administratives.

Pour seule réponse l'administration nous reproche de rester dans la posture, de ne nous focaliser que sur les m² objectant qu'il faut prendre le temps de discuter des nouvelles organisations du travail et des aménagements de bureaux liés à la généralisation du télétravail.

Certes, pourtant ce n'est pas ce qui se passe actuellement. La réalité des projets en cours est bien la réduction des surfaces appliquée brutalement, à l'aveugle, sans discussion, sans prise en compte des conditions de travail et en anticipant sans justification sur la réduction d'effectifs et des taux d'occupation à la baisse pour les années à venir.

Si posture il y a, c'est bien l'administration de concert avec la DIE qui la tient en cherchant par principe les économies de surface.

C'est pourquoi, il est cocasse de s'entendre répondre qu'« *il ne faut pas s'arc-bouter sur les chiffres* » alors que c'est l'administration elle-même qui s'arc-boute sur des réductions de surface. Certaines directions se fixent même des objectifs de réduction de surface. Solidaires Finances considère que le ministère doit garder la main sur les projets immobiliers qui sont trop souvent abandonnés aux préfets.

Contrairement à ce que prétend l'administration pour mieux dénigrer les organisations syndicales, nous ne focalisons pas sur des surfaces ou sur des m² par agent.e.

Nous affirmons que les projets immobiliers doivent prendre en compte les conditions de travail réel des personnels et intégrer l'ensemble des acteurs de prévention en amont des mises en œuvre.

Il est inadmissible que les directions comme les personnels se voient mis devant le fait accompli de projets déjà ficelés sur lesquels il n'est plus possible d'intervenir.

Enfin, il est indécent de prendre le télétravail comme prétexte à des réductions de surface alors que certains collègues ne bénéficient pas des conditions matérielles à leur domicile pour télétravailler tandis que d'autres n'en ont tout simplement pas le souhait. Force est de constater que la réflexion sur la réduction des espaces de bureaux avance plus vite que celle de l'aménagement du poste de travail à domicile ! Le bilan sur le télétravail et les risques professionnels qu'il peut induire n'est pas encore fait en CHSCT M que l'attrait de la réduction des coûts de l'immobilier est déjà une réalité !

Nous réaffirmons en ce sens notre opposition ferme au flex-office ou flex-desk et affirmons que chaque agent.e, qui télétravaille ou pas, a besoin d'un poste de travail individuel à domicile comme dans son service pour remplir ses missions.



Note d'Orientation ministérielle

Solidaires Finances, comme précisé dans ses propos liminaires, insiste sur le fait qu'il est toujours regrettable de chercher de développer des politiques de réparation sans intervenir en amont sur les causes profondes de la dégradation de la santé et des conditions de travail des agent.e.s des Finances.

Tant que le ministère n'intégrera pas les temps d'analyse, de réflexion et de débats nécessaires sur les conséquences des réformes et des suppressions d'emplois, alors inexorablement les conditions de travail se dégraderont.

Ainsi, tant que le ministère supprimera de manière massive et dogmatique des emplois et n'en reconnaîtra pas les conséquences néfastes sur la santé des agent.e.s, tant qu'il n'intégrera pas les conséquences des transformations profondes actuelles et ne prendra pas en compte les effets à long termes du covid sur la santé des agent.e.s alors inexorablement les conditions de travail se dégraderont.

Toute politique ministérielle en santé, sécurité et conditions de travail nécessite un investissement du ministère.

A ce titre, nous avons demandé que soient revues les formules d'invitation pour des termes plus volontaristes.

De même pour les propos introductifs de la Secrétaire Générale, ceux-ci devant marquer l'engagement de notre ministère dans cette politique ministérielle.

Pour **Solidaires Finances**, celle-ci passe aussi par des moyens financiers et humains conséquents. En cette période pandémique, nos actrices et acteurs de la prévention ont démontré toute leur importance aussi bien auprès des directions que des agent.e.s. Pour intervenir et exercer leurs missions, il leur faut des moyens d'actions renforcés notamment des recrutements importants supplémentaires.

Solidaires Finances a insisté sur le fait que cette note d'orientation ne doit pas être un simple document administratif mais bien un outil de travail au service des CHSCT et des différents acteurs de prévention. Il s'agit de fixer les grands axes que l'ensemble du réseau doit porter.

Sur la forme la NO de cette année, comme la précédente, voit son contenu évoluer.

Plutôt que d'énumérer un certain nombre de sujets, la NO fixe désormais quelques axes principaux sur lesquels l'ensemble des directions devront porter leur attention afin d'en améliorer la prise en compte

Comme l'ensemble des organisations syndicales, nous avons demandé que le point sur les violences sexistes et sexuelles soit davantage développé.

Pour **Solidaires Finances**, il ne s'agit pas seulement de lutter contre ces violences mais aussi de faire que la prévention des risques de violences sexistes et sexuelles s'incarne au plan local comme au plan national dans une politique et dans des réseaux dédiés.

Sur le point de l'inclusion professionnelle, **Solidaires Finances** a insisté sur les difficultés de tous ordres auxquelles les agents avec des situations de santé particulière sont confrontés depuis la refonte des services RH locaux avec la mise en place des CISRH.

De nombreuses remontées des agents font état de difficultés de suivi dans leurs démarches administratives et de gros problèmes dans leur traitement.

Le secrétariat général considère que c'est un problème de gestion indépendant de toute politique SSCT.

Nous sommes atterrés de constater que le bon sens a quitté notre administration, qui en arrive à un traitement déshumanisé de leurs agents qui sont dans des situations de santé particulièrement difficiles.

En fait le ministère ne s'engage que sur les points dictés par la Fonction Publique. Tout ce qui permet à notre ministère de se mettre en avant auprès de la DGAFP est investi, le reste attendra. Restons des bons élèves mais surtout pas d'initiative, on pourrait croire que le sort des agents et agentes des Finances nous intéressent ! Ou que les mesures de la DGAFP tendent à l'harmonisation vers le bas !

Désignation du référent syndical du CHSCTM sur les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement sexuel.

L'axe 5 de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 30/11/2018 prévoit dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de signalement et de suivi des violences sexistes et sexuelles la désignation d'une ou d'un référent, parmi les membres des organisations syndicales siégeant en CHSCTM, chargé de suivre ces questions sur une mandature.

Notre ministère est un des derniers à ne pas avoir rempli cette obligation, et fait ainsi figure de mauvais élève vis-à-vis de la DGAFP. La pression de la ministre de la fonction publique est forte. A tous nos cadres soucieux et soucieuses de répondre à la moindre doléance de cette dernière, cela leur est encore plus difficile d'être dans une telle situation.

Solidaires Finances a rappelé que la signature de l'accord n'empêche pas notre syndicat à appliquer bêtement toutes les mesures qu'il intègre. Trop habitués d'un ministère qui se déleste vite de ses responsabilités, l'importance du sujet nous oblige à bien cerner le rôle, les missions et les modalités de désignation de ce ou cette référent.e.

Solidaires Finances a proposé que sur cette année ce rôle soit donné au secrétaire CHSCTM pour travailler spécifiquement ce point. Mais, après la présentation des arguments de l'ensemble des organisations syndicales et du Secrétariat général, il n'a pas été possible de désigner cette, ce référent. Le ministère ne rejoindra donc pas le club des bons élèves pour ces derniers mois de mandature !

La date de signature de l'accord datant de 2018, il n'y a pas vraiment caractère d'urgence à cette désignation d'autant que beaucoup de questions sur le choix, le rôle, la mission, l'éventuelle déclinaison locale de cette, ce référent n'ont pas été tranchées.

Il n'est pas entendable pour **Solidaires Finances** de procéder à une telle désignation sans avoir répondu au moins à toutes ces

questions.

Comme nous l'avons affirmé dans notre liminaire, **Solidaires Finances** est opposée au principe de la désignation d'un.e référent.e parmi les organisations syndicales craignant :

- D'une part, une désignation alibi à l'image de ce que l'on constate sur d'autres sujets : un problème = 1 référent. Pour faire quoi, comment et avec quels moyens, cela n'est jamais abordé. De part sa nature, le sujet des violences sexistes et sexuelles impose une autre façon de faire.
- Et d'autre part, il n'est pas envisageable qu'une seule organisation syndicale soit associée à ce sujet de par la désignation d'un de ses membres gommant ainsi la pluralité des approches voire les désaccords sur ce sujet.

Solidaires Finances estime qu'il est trop tôt pour envisager une telle désignation au regard même du sujet.

Le CHSCTM est loin d'avoir appréhendé le sujet des violences sexistes et sexuelles dans sa globalité à commencer par les dispositifs de signalement, l'arrêté, la fiche de signalement spécifiques qui ne sont toujours pas finalisés.

Si tout le monde s'accorde pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles, aucun parcours spécifique n'est encore défini, l'information et la formation tardent à se concrétiser en local sans parler de la libération de la parole et la prise en compte de la parole de victimes, celles-ci étant encore bien souvent confrontées au parcours du combattant pour faire entendre leur situation.

Alors oui, la désignation d'une ou d'un référent sans précision sur sa mission peut attendre !

